

Cours d'eau	Site de l'obstacle	Description	Mesures à prendre
33. Rivière Barrière..	Usine hydro-électrique, 10 milles en amont de l'embouchure.	Barrage de 12 à 15 pieds de hauteur. Passe migratoire mal conçue et généralement à sec lors de la montée du saumon. Une bonne frayère de saumon existait autrefois à cet endroit. Le canal d'aménée des turbines n'est pas tamisé.	Construire nouvelle passe migratoire au-dessus du barrage et poser une crépine à la prise d'eau des turbines.
34. Ruisseau Lemieux	Barrage d'irrigation de faible hauteur sur le ruisseau 2 milles en amont de l'embouchure.	Le barrage, haut de 32 pouces, est dépourvu de passe migratoire et, à l'eau basse, empêche complètement la migration du saumon. Canal de dérivation non tamisé en amont du barrage.	Munir le barrage d'une passe migratoire et le canal de dérivation d'un tamis pivotant.
35. Ruisseau Scotch..	Barrage d'irrigation, 2 1/2 milles de l'embouchure.	Le barrage de 3 pieds n'a pas de passe migratoire et interdit l'accès à l'ancienne frayère principale. De plus, il n'y a pas de tamis au canal de dérivation.	Installer une passe migratoire et construire tamis pivotant dans le canal de dérivation.
36. Ruisseau Soton...	Usine hydro-électrique et aqueduc.	La passe migratoire actuelle ne convient pas au passage du saumon. Cette frayère autrefois importante est presque entièrement dépeuplée.	Installer passe migratoire appropriée.
37. Lac Conni.....	Chenal à sec.....	Détourner le ruisseau Klokkon vers le chenal primitif se déversant dans le lac Conni. Le sockeye frayait autrefois à cet endroit.	Détourner le ruisseau vers l'ancien chenal.

APPENDICE C

Arrêté en Conseil C.P. 5002

HÔTEL DU GOUVERNEMENT À OTTAWA

Le VENDREDI 30 juin 1944.

PRÉSENT:

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL

ATTENDU que le Ministre des Pêcheries expose que le poste suivant figure au budget des dépenses dont le Parlement est saisi pour l'exercice financier 1944-1945:

Crédit 83: Pour assurer le paiement de la part du Canada dans les frais exposés par la Commission internationale de la Pêche au Saumon dans le Pacifique aux fins d'écarter les obstacles s'opposant à la montaison du saumon au cañon de Hell's Gate, et pour étudier et supprimer les obstacles s'opposant à ce saumon en d'autres points du bassin du fleuve Fraser

\$1,000,000

Que le Gouvernement des États-Unis a pourvu au paiement d'une égale somme pour les mêmes fins, permettant ainsi de procéder à l'exécution des travaux à frais communs;